



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
158	2003	06	11
	Y-A	M	D-J

What is new?

Commissioner's Directive 318 – Environmental Programs – and nine related Environmental Guidelines have been promulgated.

Why was the policy created?

To respond to regulatory requirements and government policies by formalizing a nationally consistent approach for the implementation of environmental standards across the Correctional Service of Canada.

What is the purpose of the policy?

The policy seeks to foster the use of an Environmental Management System (EMS) by providing managers and staff with a clear understanding of their roles and responsibilities, with respect to:

- what constitutes unlawful or unacceptable conduct;
- key responsibilities; and
- monitoring practices used to ensure compliance with policy and to maintain EMS performance and integrity.

How was it developed?

Extensive and comprehensive consultation occurred with several staff over an extended period of time. The first set of draft Environmental Guidelines was presented to all Chiefs, Plant Maintenance, and some Assistant Wardens, Management Services, in 1999. Guidelines were then tested and used in most institutions in support of the program's requirements. Consultation with Executive Committee members took place in the winter of 2002. In addition, Unions received copies of the latest draft policy and guidelines for information.

Qu'est-ce qui est nouveau?

La Directive du commissaire n° 318 – Programmes environnementaux – ainsi que neuf lignes directrices environnementales qui y sont reliées ont été promulguées.

Pourquoi la politique a-t-elle été créée?

Pour répondre aux exigences légales et aux politiques du gouvernement en instaurant une approche nationale uniforme pour la mise en oeuvre de normes environnementales à la grandeur du Service correctionnel du Canada.

Quel est l'objectif de la présente politique?

La politique vise à promouvoir l'usage d'un système de management environnemental (SME) en fournissant aux gestionnaires et aux membres du personnel une compréhension claire de leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne :

- une conduite illégale ou inacceptable;
- les principales responsabilités;
- la surveillance des pratiques utilisées en vue d'assurer la conformité à la politique ainsi que le maintien de l'efficacité et de l'intégrité du SME.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

Une consultation intensive et approfondie auprès de plusieurs membres du personnel s'est poursuivie sur une longue période de temps. La première série d'ébauches de lignes directrices environnementales a été présentée à tous les Chefs des travaux et services d'entretien, de même qu'à quelques directeurs adjoints des Services de gestion en 1999. Les lignes directrices ont par la suite été mises à l'essai et utilisées dans la plupart des établissements afin d'appuyer les exigences du programme. Les membres du Comité de direction ont été consultés au cours de l'hiver 2002. De plus, la dernière ébauche de la politique et des lignes directrices a été transmise aux syndicats à titre d'information.

Accountability?

The Assistant Commissioner, Corporate Services, Regional Deputy Commissioners, the Chief Executive Officer for Corcan, the Assistant Commissioner, Performance Assurance, and Wardens are specifically mentioned in the CD, as being responsible to fully implement the policy and guidelines, thus providing the Service with the means to fulfill its external accountability.

The guidelines expand on the role of the Chief, Plant Maintenance, the Corcan Operations Managers and the Assistant Wardens, Management Services.

Who will be affected by the policy?

Many managers and staff are and will be involved in the program as designated by the senior managers mentioned above.

Expected cost?

It is expected that a special effort will be required of line managers to finalize the setting up of the EMS at each institution and region. A more detailed review of long-term resource implications is currently being conducted as part of an overall functional review of Technical Services.

Other impacts?

The environmental training sessions that were delivered, over the past five months, to all key senior managers and supervisors involved will facilitate the implementation of this policy and guidelines. When fully implemented, the EMS will enhance CSC's position as a strong contributor within the Federal community.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Il est clairement indiqué dans la politique qu'il incombe au commissaire adjoint des Services corporatifs, aux sous-commissaires régionaux, au directeur exécutif de Corcan, au commissaire adjoint de l'Évaluation du rendement et aux directeurs d'établissement d'assurer la mise en oeuvre intégrale de la politique et des lignes directrices, de manière à ce que le Service soit en mesure de répondre entièrement aux exigences de l'extérieur en matière de reddition de comptes.

Les lignes directrices définissent le rôle du Chef des travaux et services d'entretien, des directeurs adjoints de Corcan et des directeurs adjoints des Services de gestion.

Qui sera touché par la politique?

Plusieurs gestionnaires et membres du personnel participent actuellement ou devront participer au programme, tels qu'ils seront désignés par les gestionnaires supérieurs mentionnés ci-dessus.

Quels coûts prévoit-on?

Il est prévu qu'un effort particulier sera requis de la part des gestionnaires hiérarchiques en vue d'assurer la mise en place d'un SME au sein de chaque établissement et région. On procède actuellement à un examen plus détaillé des ressources nécessaires à long terme dans le cadre d'un examen fonctionnel général des Services techniques.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Les séances de formation en environnement qui ont été dispensées au cours des cinq derniers mois à tous les principaux gestionnaires et surveillants concernés faciliteront la mise en oeuvre de cette politique et des lignes directrices. Une fois que ce système aura été entièrement mis en oeuvre, il permettra au SCC de devenir un pilier en matière d'environnement au sein de la collectivité fédérale.

CONTACT : Lucien Gosselin, Manager, Environmental Programs/ Gestionnaire, Programmes environnementaux	TEL./TÉL. : (613) 992-8726
--	--------------------------------------